



## Litige reglement honoraires d'avocat

Par **orianne**, le **09/06/2008** à **14:53**

Ayant un litige avec mon employeur (suite à ma démission, il ne m'avait jamais réglé mon dernier salaire ainsi qu' une commission), je suis allé voir un avocat m'ayant été conseillé par un de ses amis. Après 10mn d'entretien, son associé (car c'est lui que j'ai rencontré) m'a expliqué ne rien pouvoir faire tant que je n'avait pas de preuves écrites ou d'éléments pouvant emmener mon ancien employeur aux prud'hommes. Il m'a demander de le recontacter lorsque j'aurai pu réunir quelques documents prouvant ce que j'avançais. Il m'a alors annoncé que si nous allions jusqu'à une première comparution, je lui serai redevable de la somme de 500,00 ht. Entre temps, j'ai touché de mon ancien employeur, la somme qu'il me devait. Je n'ai donc pas repris rendez-vous auprès de cet avocat pour entamer une procédure.

Aujourd'hui, 2 mois après, je reçois une lettre de relance de paiement d'honoraires pour 598 €ttc alors qu'aucune démarche n'a été faite, que je n'ai signé aucune lettre de mission et que je n'ai même jamais reçu de correspondance de sa part ni aucunes factures.

Est-il normal qu'il me réclame la somme qu'il m'avait annoncé pour le lancement d'une procédure, alors qu'aucun dossier n'a été monté? Merci de votre aide